

PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case en dessous de vos coordonnées.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
25 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centreest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



DÉPARTEMENT DU LOIRET

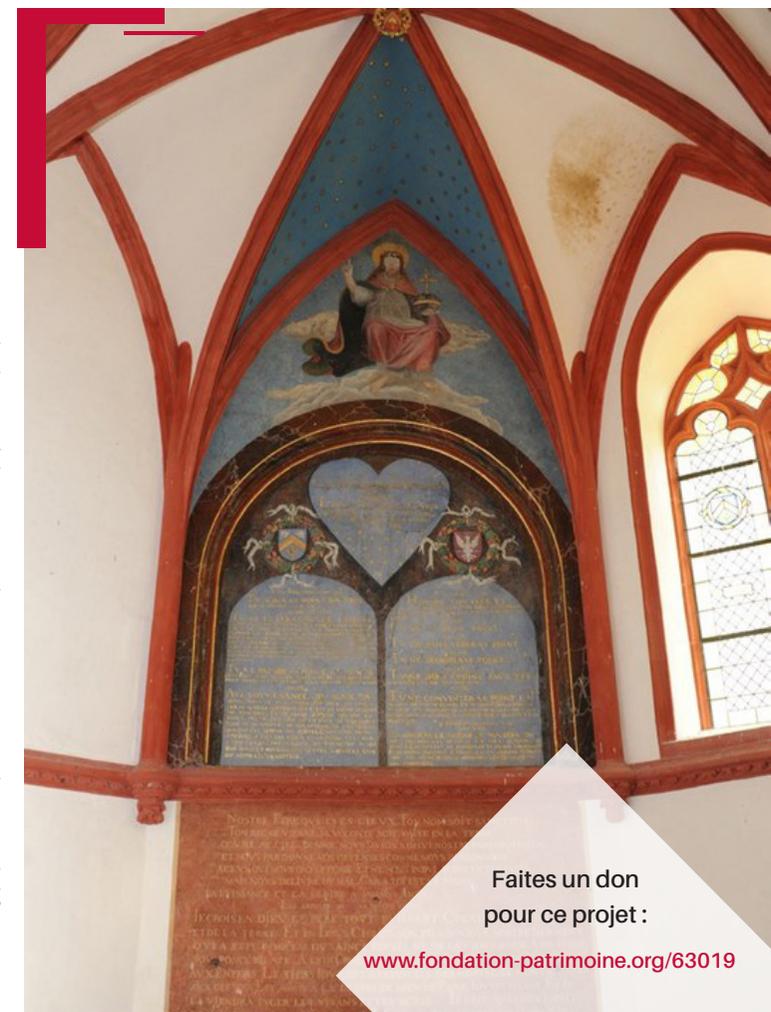
45945 Orléans



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

la Chapelle du Château de Chamerolles



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Département du Loiret - Ne pas jeter sur la voie publique

Faites un don
pour ce projet :

www.fondation-patrimoine.org/63019

LE PROJET

Description

Un château de la Renaissance classé monument historique

En lisière de la forêt d'Orléans, sur une maison-forte du XIIe siècle, Lancelot Ier du Lac, chambellan de Louis XII et gouverneur d'Orléans, construit un château répondant aux canons de la Renaissance.

Le château est classé Monument historique en 1927. Occupé et saccagé pendant la Seconde Guerre mondiale, il tombe progressivement en ruines. En 1987, le Département du Loiret en devient propriétaire et entreprend de le restaurer. La chapelle protestante est inscrite au titre des Monuments historiques en 2016.

Le plus ancien décor de Temple protestant de France

Lancelot du Lac édifie une chapelle dans la tour d'angle sud-ouest vers 1520. Son petit-fils, Lancelot II, cousin par alliance de Gaspard de Coligny dont il commanda les troupes, se convertit à la religion réformée et transforme la chapelle en temple protestant vers 1560.

Selon le culte réformé, les Tables de la Loi sont mises à la place d'honneur, précédées du Prologue. Les lettres du Décalogue sont peintes à l'or sur un fond d'azur. Le

Prologue, dans un choeur ponctué d'étoiles, est flanqué des armoiries des Du Lac et des Coligny. L'Oraison Dominicale et les Articles de la Foi Chrétienne sont rédigés en contrebas.

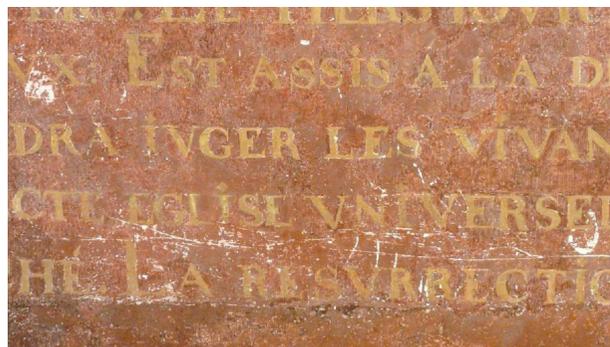
Après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, le temple redevint chapelle mais le Décalogue fut sauvé de la destruction car il avait été masqué par une grande toile représentant une Assomption. La belle tribune en bois sculpté fut ajoutée par les Lambert au XVIIIe siècle.

Une restauration nécessaire pour un lieu historique unique

La restauration complète du château, entreprise entre 1988 et 1992 par le Département du Loiret, a permis de remettre en lumière ce lieu historique unique. Depuis lors, une altération localisée a été constatée suite à une infiltration d'eau : une restauration ciblée s'impose aujourd'hui !

Montant des travaux HT	23 060 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Fin 2019

Photos © Département du Loiret



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
la Chapelle du Château de Chamorolles

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63019

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Chapelle du Château de Chamorolles

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre